



## **ASIE/INDE - Pas de justice pour les chrétiens victimes des massacres en Orissa : les chiffres de l'impunité**

Bhubaneswar (Agence Fides) – Cinq ans après les massacres antichrétiens qui ont bouleversé le district de Kandhamal, dans l'Etat indien de l'Orissa, la justice est encore lointaine et l'impunité triomphe. Au cours des pogroms de 2008, plus de 400 villages furent « nettoyés » de tous leurs habitants chrétiens, plus de 5.600 maisons et 296 églises incendiées, sachant que les victimes furent au nombre de 100 – le gouvernement n'en reconnaissant quant à lui que 56 -, les blessés se comptant par milliers, des femmes dont une religieuse ayant été violées et 56.000 hommes, femmes et enfants demeurant sans abri.

Ainsi que le rappelle à Fides l'activiste catholique John Dayal – qui suit de près le parcours de la justice de Kandhamal – les enquêtes furent tardives et superficielles. Seuls deux inspecteurs et une petite équipe d'enquêteurs ont cherché à sonder le grand nombre de cas de violences enregistrés. La police n'a en outre pas mis à jour les cas dans le cadre desquels les victimes sont mortes des suites de leurs blessures, à l'hôpital ou dans les camps mis en place pour les évacués.

Dans le cadre de l'enquête pénale concernant les cas d'incendie volontaire, d'homicide, d'enlèvement et de violence, remarque Dayal, « on est dans le noir le plus complet ». L'activiste indique à Fides des chiffres qui donnent une idée claire de l'impunité : 3.232 plaintes ont été déposées par les chrétiens. La police en a accepté 1.541 mais n'a pas déposé pour autant dans l'immédiat un First Information Report (rapport contenant les premières informations marquant officiellement le début d'une procédure judiciaire) prévu par le droit pénal indien. En effet, dans un processus de diminution constante des cas pouvant faire l'objet de poursuites, seules 828 plaintes de particuliers ont été effectivement transformées en First Information Report, ouvrant le procès devant un tribunal.

Dans 327 cas, l'enquête a été déclarée conclue et 169 cas de procès judiciaires ont abouti à l'acquittement des inculpés. Le total des personnes acquittées est de 1.597 et il faut remarquer que ces inculpés sont peu nombreux par rapport à la masse de personnes ayant participé activement aux massacres. Les acquittements – expliquent des sources de Fides – interviennent parce que souvent les témoins clefs font l'objet de menaces, d'intimidations ou parce qu'ils ont peur. 86 autres procès se sont conclus sur des condamnations légères pour les inculpés, non pas pour les crimes atroces commis mais seulement pour des délits mineurs, associés à des peines de deux ou trois ans de détention. Dans 90 autres cas, les enquêtes sont encore en cours mais plus le temps passe et moindres sont les possibilités de recueillir des preuves irréfutables. (SD-PA) (Agence Fides 07/05/2013)